


Les Instituts Carnot

Créé en 2006, le label Carnot est un label d'excellence décerné par le ministère de l'enseignement, supérieur, de la recherche et de l'innovation à des établissements de recherche en France, à l'issue d'appels à candidature. Destiné à favoriser la recherche partenariale, ce dispositif est complété, depuis 2016, par le volet Tremplin Carnot.

Les établissements labellisés (Instituts Carnot) favorisent le rapprochement des acteurs de la recherche publique et du monde socio-économique, afin d'accélérer le passage de la recherche à l'innovation et d'accroître le transfert de technologies vers les acteurs économiques.

Les instituts Carnot reçoivent des financements de l'[Agence Nationale de la Recherche](#) , calculés en fonction du volume des recettes tirées des contrats de recherche avec leurs partenaires, notamment les entreprises.

Afin de tirer parti de leurs complémentarités et de faire jouer les synergies, les instituts Carnot sont organisés en réseau animé par l'[Association des instituts Carnot](#)  (AiCarnot) :

- > un réseau de 38 Carnot pour l'innovation des entreprises : 29 Instituts et 9 Tremplins implantés dans toute la France,
 - > 18 % des effectifs de la recherche publique (30 000 ETP, dont 9 000 docteurs),
 - > 2,2 Md€ de budget consolidé,
 - > 50 % de la R&D financée par les entreprises,
 - > 9 600 contrats par an, dont 4 000 avec des PME-ETI,
 - > Plus de 25 000 publications de rang A par an (soit 1/3 des publications en France),
 - > 65 sociétés essayées chaque année,
 - > 1 050 brevets prioritaires déposés en 2016,
 - > 37 créations de laboratoires communs déposées en 2016.
- > [Site du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#) 